



Communiqué de presse – 15 décembre 2022

Urgences en tension dans les hôpitaux et cliniques du département

Les hôpitaux et cliniques du territoire Savoie-Belley font face à une importante tension, touchant notamment les services d'urgences, dans un contexte épidémique (bronchiolite, Covid, grippe...), de forte tension sur les lits (médecine, chirurgie, SSR, EHPAD...) et sur les accompagnements à domicile, et avec le démarrage de la saison hivernale... Ceci entraîne des temps d'attente importants aux urgences, adultes comme pédiatriques, parfois jusqu'à 10 heures.

Il est rappelé à chacun l'importance de recourir aux urgences de façon adaptée. Les services d'urgences sont chargés d'accueillir et de prendre en charge les malades et les blessés relevant d'une urgence vitale ou fonctionnelle ou nécessitant un plateau technique spécifique.

On peut s'y présenter, dans un contexte d'urgence, spontanément, après orientation par son médecin de ville ou par le 15.

On peut également y être transporté par les services de secours (pompiers, ambulance).

L'accessibilité aux services d'urgence repose sur une organisation globale du parcours de soins où l'utilisateur se retrouve au bon endroit, au bon moment. Le respect de ce parcours permet aux structures d'urgence de mener à bien leurs missions, de manière complémentaire aux autres maillons de l'offre de soins : médecin traitant, médecin de garde, maisons médicales, SOS médecin.

En cas de doute sur la conduite à tenir, il est recommandé d'appeler le 15, selon votre situation le médecin du SAMU confirmera la pertinence d'une venue aux urgences, vous orientera vers votre médecin traitant ou un autre médecin généraliste ou vous donnera des conseils médicaux et de surveillance.

Les divers services d'urgences peuvent être amenés à réorienter les patients ne relevant pas d'un recours d'un plateau technique d'une structure d'urgences vers des soins ambulatoires

Merci à chacun pour sa compréhension.

Que faire en cas d'urgence médicale ?

- En cas d'urgence vitale, appelez le 15
- Sinon, sollicitez la médecine de ville : votre médecin traitant, la maison médicale de garde, le cabinet de station ou SOS médecins
- En cas de doute sur la conduite à tenir, ou à défaut de réponse, appelez le 15 pour confirmer la pertinence d'une venue aux urgences ou vous orienter vers la structure adaptée en fonction de vos symptômes. Grâce au nouveau service d'accès aux soins (SAS 73), les opérateurs peuvent vous proposer des RDV avec des médecins généralistes sur des créneaux réservés à cet effet, dans un délai de 24 à 48h.